



2026



Municipalité de
RUSSELL
Township

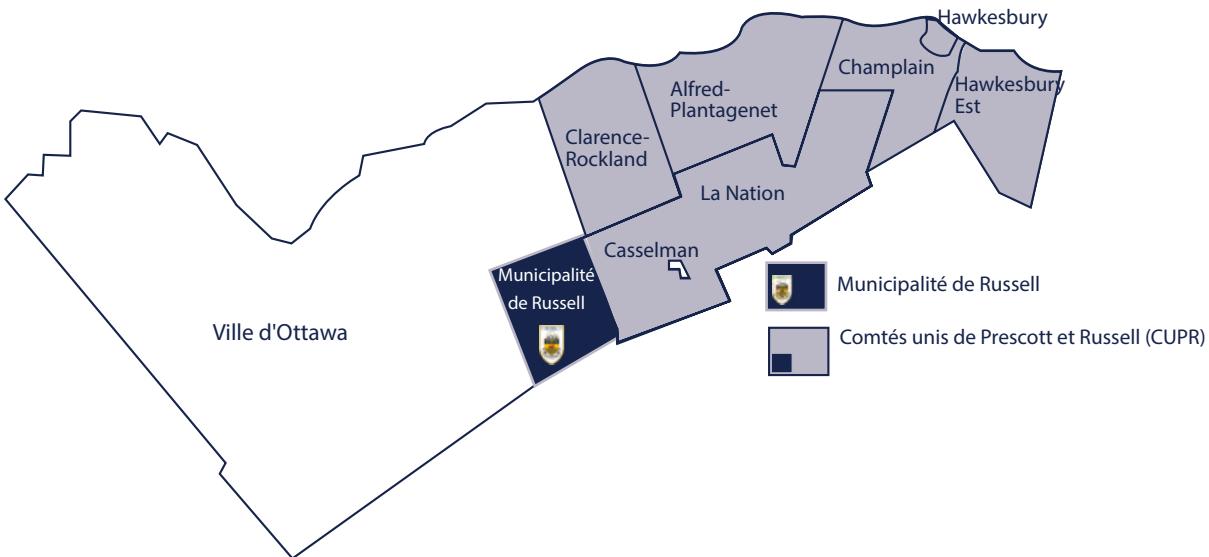
GUIDE DU **NOUVEAU RÉSIDENT**



www.russell.ca

Introduction ➤

Bienvenue à la Municipalité de Russell! Notre municipalité dessert une population dynamique, attentive et bilingue de plus de 22 000 personnes dans un vaste milieu rural. Notre municipalité comprend le village d'Embrun, le village de Russell, une partie du village de Limoges et une partie du village de Marionville.



Gouvernement à deux paliers ➤

Contrairement à une grande ville, notre région est régie par deux paliers de gouvernement. Le palier régional est celui des Comtés unis de Prescott et Russell et le palier municipal est le nôtre, la Municipalité de Russell. Bien que nous ayons des noms similaires, nous sommes responsables de différents services.



Comtés unis de Prescott et Russell

Les Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR) sont notre palier de gouvernement régional et ils supervisent huit cantons, municipalités et villes, y compris notre Municipalité de Russell, comme le démontre la carte ci-dessus.

Les responsabilités des CUPR comprennent, entre autres :

- les services paramédicaux
- l'entretien des routes principales (routes de comté)
- les services sociaux (aide sociale, logement)
- les permis pour les garderies privées
- la Forêt Larose

Visitez leur site Web à www.fr.prescott-russell.on.ca.



Municipalité de
RUSSELL
Township

Municipalité de Russell

La Municipalité de Russell est notre palier municipal de gouvernement au sein des CUPR. La Municipalité inclut le village d'Embrun, le village de Russell, une partie du village de Limoges et une partie du village de Marionville.

Les responsabilités de la Municipalité incluent :

- les collectes de déchets
- le contrôle des animaux
- la sécurité publique et la réglementation
- l'entretien des routes locales
- les permis de construction
- et bien d'autres encore, comme indiqué dans ce guide

Visitez notre site Web à www.russell.ca.

Conseil et comités

Réunions du Conseil

Les réunions du Conseil ont lieu à l'hôtel de ville à 18 h, sauf indication contraire au www.russell.ca/calendrier. Les réunions ordinaires du Conseil sont diffusées en direct sur notre page YouTube. Vous pouvez visionner les réunions dans le confort de votre foyer. Pour en savoir plus sur le Conseil, visitez www.russell.ca/conseil.

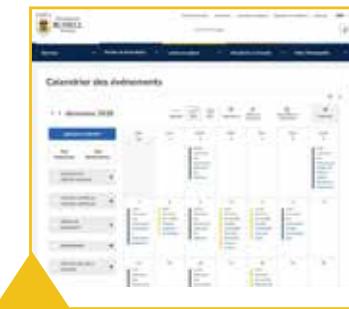
Vos membres du Conseil 2022-2026

- Maire Mike Tarnowski
- Conseiller Charles Armstrong
- Conseillère Lisa Deacon
- Conseiller Marc Lalonde
- Conseiller Jamie Laurin

Réunions des comités consultatifs

La Municipalité de Russell a des comités consultatifs qui donnent leur avis au Conseil. Assistez à une réunion pour vous tenir informé ou vous impliquer dans ce qui vous tient le plus à cœur. Pour plus d'informations, visitez www.russell.ca/comites.

Consultez notre calendrier d'événements



Les réunions publiques, les événements et autres sont affichés à www.russell.ca/calendrier.

Élection 2026

Il y aura une élection municipale en octobre 2026. Vous souhaitez voter rapidement et facilement le jour du vote? Mettez à jour vos informations à l'avance! Rendez-vous sur le site d'inscription des électeurs d'Élections Ontario à www.inscriptionvoteon.ca pour confirmer, mettre à jour ou ajouter vos informations pour les élections provinciales et locales en Ontario.

Sélection du soutien scolaire

En Ontario, en tant que propriétaires et locataires, vous pouvez choisir le conseil scolaire qu'ils appuient à travers les impôts fonciers collectés par la Municipalité. Cette désignation sert aussi à déterminer votre inscription sur la Liste préliminaire des électeurs, afin que vous soyez placé sur la bonne liste électorale pour les élections municipales et des conseils scolaires. Vérifiez-la d'ici le 1er juin 2026 pour être prêt à voter le 26 octobre 2026.

La SEFM (Société d'évaluation foncière des municipalités) est légalement responsable de la collecte des données sur la désignation du soutien scolaire. Cette information est fournie à Élections Ontario pour aider à établir et à maintenir la Liste préliminaire des électeurs.

Pour en savoir plus sur le soutien scolaire et mettre à jour votre désignation, visitez www.mpac.ca/fr/schoolsupport.



Message du maire



Cher résident et chère résidente,

Bienvenue dans la Municipalité de Russell! Au nom du Conseil et de notre personnel, je suis heureux de vous accueillir dans notre communauté. Déménager dans un nouvel endroit est toujours une grande étape, et j'espère que vous vous sentirez rapidement chez vous ici.

La nôtre est une communauté dynamique et bilingue où les voisins veillent les uns sur les autres, et où chacun peut profiter à la fois du charme d'une petite communauté et de services de grande qualité. De nos écoles, parcs et sentiers à nos entreprises locales et événements communautaires, il y a tant à découvrir et à apprécier.

Comme vous, j'ai moi-même choisi un jour de faire de la Municipalité de Russell mon chez-moi. Depuis 1995, c'est là que ma famille et moi avons bâti notre vie, et je suis fier de dire que nous y avons élevé deux merveilleux enfants. Je sais par expérience qu'il s'agit d'une communauté où des personnes de tous âges et de tous horizons peuvent s'épanouir.

Nous sommes particulièrement fiers de la façon dont les résidents, les groupes communautaires et les partenaires travaillent ensemble pour faire de la Municipalité de Russell un endroit accueillant, offrant une qualité de vie exceptionnelle. Je vous encourage à vous impliquer—que ce soit en soutenant les programmes locaux, en faisant du bénévolat au sein de l'une de nos nombreuses organisations ou simplement en participant aux événements communautaires. C'est la meilleure façon de prendre racine et de découvrir tout ce que notre Municipalité a à offrir.

Encore une fois, bienvenue—nous sommes très heureux que vous ayez choisi la Municipalité de Russell. J'ai hâte de vous rencontrer lors d'un de nos événements communautaires.

Mike Tarnowski
Maire

Liste pour nouveaux résidents »»

Rendez-nous
visite à l'Hôtel de Ville
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30.

Impôts fonciers et services publics

- Si votre adresse postale (y compris votre numéro de boîte postale) diffère de votre adresse municipale, veuillez contacter taxes@russell.ca.
- Inscrivez-vous aux paiements automatiques (paiements préautorisés) et à la facturation électronique au www.russell.ca/ppa.
- Visitez www.russell.ca/impots ou www.russell.ca/servicespublics pour plus d'informations.

Collectes des ordures, organique et recyclage

- **ORDURES** : a lieu chaque semaine. Chaque ménage a droit à un bac par collecte.
- **ORGANIQUE** : (aussi connu comme compost ou bac vert) a lieu chaque semaine. Chaque ménage a droit à un bac par collecte.
- Pour recevoir un bac vert (organique) ou bac noir (ordure) en tant que nouveau résident, vous pouvez nous joindre à infrastructure@russell.ca ou 613-443-1747.
- **RECYCLAGE** : a lieu chaque semaine. Cette collecte est effectuée par un tiers. Pour plus d'informations, veuillez contacter Miller Waste à area2@millerwaste.ca, www.millerwaste.ca ou au 1-800-465-5914. Les nouveaux résidents peuvent les contacter directement pour recevoir un bac de recyclage.
- **Pour toutes les collectes :**
 - Mettez toujours vos bacs en bordure de rue avant 7 h.
 - Trouvez votre jour de collecte au www.russell.ca/cartes.
 - Visitez www.russell.ca/ordures pour trouver le calendrier imprimable de la collecte des déchets. Vous pouvez également consulter notre calendrier des événements à www.russell.ca/calendrier. Vous voulez recevoir des rappels par courriel pour les prochaines collectes spéciales? Inscrivez-vous au www.russell.ca/abonner.

Médailles de chiens

- Les chiens doivent être enregistrés avec une médaille de la Municipalité.
- Si vous êtes propriétaire, les frais de renouvellement seront ajoutés à votre facture d'impôts fonciers intérimaire en mars.
- Si vous êtes locataire ou non-propriétaire, une facture de renouvellement vous sera envoyée annuellement en janvier.
- C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser la Municipalité de tout changement ou que vous ne possédez plus votre chien.
- Achetez la médaille en ligne au www.russell.ca/chiens ou en personne à l'hôtel de ville.
- Les médailles de chiens sont obligatoires au parc canin sans laisse situé au 550, rue Notre-Dame, Russell.

Comment s'impliquer »»

Recevez les nouvelles de la Municipalité

Recevez les actualités, les avis d'urgence, de restriction de feu et de stationnement d'hiver et rappels des réunions et événements à venir par courriel. Inscrivez-vous aux alertes électroniques au www.russell.ca/abonner. Vous pouvez également nous suivre sur les médias sociaux @MunRussellTwp.

Associations et groupes communautaires

Impliquez-vous en rejoignant un groupe ou une association locale! Il existe plus de 100 associations, groupes communautaires et organismes de bienfaisance différents. Vous trouverez une liste des groupes et associations communautaires à [russell.ca/associationsFR](http://www.russell.ca/associationsFR).

Achetez local

La Municipalité compte de nombreuses entreprises. Visitez notre répertoire d'entreprises au www.russell.ca/repertoire.

Suivez-nous!
@MunRussellTwp



Restez informé et impliqué

- Visitez le site Web de la Municipalité à www.russell.ca;
- Lire le bulletin d'information de la Municipalité;
- Assistez à une réunion du Conseil ou d'un comité consultatif;
- Assistez à une consultation publique;
- Participez à des sondages.

Vos finances et paiements >>

Factures d'impôts fonciers

Il y a deux factures d'impôts fonciers par année. Le relevé d'imposition intérimaire est envoyé en mars et est dû en deux versements : mars et mai. Le relevé d'imposition final est envoyé en septembre et est dû en deux versements : septembre et novembre. Pour en savoir plus, consultez www.russell.ca/impots. Vous avez des questions? Envoyez un courriel à taxes@russell.ca ou composez le 613-443-3066.

Factures d'eau et des égouts

Il y a quatre factures d'eau et des égouts par année. Les paiements sont dus en janvier, avril, juillet et octobre. Pour en savoir plus, consultez www.russell.ca/servicespublics. Vous avez des questions concernant votre facture? Communiquez avec le Service des finances à revenues@russell.ca ou au 613-443-3066.



Factures électronique << Choix populaire

Oubliez le papier! Inscrivez-vous à la facturation électronique et recevez par courriel vos factures d'impôts fonciers et/ou d'eau et des égouts. Vous choisissez la méthode de paiement. Inscrivez-vous en ligne au www.russell.ca/ppa, ou en remplissant le formulaire disponible dans ce guide et en le retournant par courriel avec un chèque signé et annulé à taxes@russell.ca.

Options de paiements

Paiements préautorisés

Évitez d'avoir à vous souvenir des dates d'échéance. Faites payer vos factures automatiquement à la date d'échéance ou en paiements mensuels égaux - c'est vous qui choisissez! Inscrivez-vous en ligne au www.russell.ca/ppa, ou en remplissant le formulaire dans ce guide et en le retournant par courriel avec un chèque signé et annulé à taxes@russell.ca. << Choix populaire

Services bancaires en ligne

Visitez www.russell.ca/impots pour obtenir des instructions sur la façon de payer votre facture d'eau et des égouts et/ou d'impôts fonciers à l'aide des services bancaires en ligne. Veuillez noter qu'il faut prévoir 2 à 3 jours ouvrables avant que nous recevions votre paiement de votre institution bancaire.

En personne

Nous acceptons les paiements comptants, les chèques ou le paiement direct Interac à l'hôtel de ville. Vous pouvez également effectuer des paiements dans la plupart des institutions financières. Nous n'acceptons pas les cartes de crédit.



La Municipalité ne garde que la moitié du montant total de votre facture d'impôts fonciers. Le restant des impôts fonciers est versé aux Comtés unis de Prescott-Russell (notre gouvernement régional) et au conseil scolaire locale de votre choix. La Municipalité perçoit les taxes au nom de ces organismes.

<< Abonnez-vous à nos avis par courriel au www.russell.ca/abonner. >>

Les règlements à connaître »»



Animaux

- Les chiens doivent être enregistrés et toujours porter leur médaille de la Municipalité.
- Les ménages situés dans les limites du village peuvent avoir deux chiens.
- Les ménages situés en dehors des limites du village peuvent avoir trois chiens.
- Les animaux domestiques ne sont pas autorisés près des structures de jeu, de la piscine Centenaire de Russell ou de la fontaine à jets d'eau.
- Les chiens perdus ou les animaux sauvages en détresse peuvent être signalés au Département de la sécurité publique et de la réglementation. Pour plus d'informations, visitez www.russell.ca/chiens.
- Les chiens doivent toujours être tenus en laisse, sauf dans notre parc canin.



Clôtures

- La hauteur maximale d'une clôture dans une cour latérale/arrière est de 2,1 mètres.
- La hauteur maximale d'une clôture dans une cour avant est de 0,9 mètre.
- Une clôture ne peut pas se trouver à moins de 1,5 mètre d'une borne-fontaine.
- Les clôtures ne peuvent pas se trouver sur une servitude.
- Un permis n'est pas nécessaire, mais il faut respecter le règlement sur les clôtures.
- Appelez-nous pour obtenir plus de directives avant de commencer votre projet.



Stationnement

- En l'absence d'enseignes, vous pouvez stationner pendant 3 heures.
- Ne pas stationner sur la partie aménagée de l'emprise routière.
- Ne pas bloquer ou ne pas stationner à moins de 1,5 mètre d'une autre entrée ou 9 mètres d'une intersection.
- Le stationnement de nuit n'est pas autorisé dans les stationnements municipaux (à l'exception des emplacements autorisés pendant une interdiction de stationnement d'hiver).
- Du 1er novembre au 1er avril, les restrictions de stationnement dans les rues sont basées sur des alertes. Une alerte sera émise lorsque de la pluie verglaçante ou 5 cm ou plus de neige sont prévus et sera envoyée avant 14 heures, restreignant le stationnement dans les rues de 1 h à 7 h du matin.
- Pour rester informé, inscrivez-vous aux alertes d'interdiction de stationnement sur le site www.russell.ca/abonner.
- Pour plus d'information, visitez www.russell.ca/stationnement.



Feux

- Un permis est nécessaire pour les feux en plein air.
- Les feux de camp ne nécessitent pas de permis. Seul le bois sec peut être brûlé.
- Le feu de camp doit être à 4,5 mètres des limites de la propriété et ne pas se trouver dans une cour avant.
- Votre feu de camp doit être inférieur à 0,5 mètre cube et être surveillé par un adulte.
- Avant d'allumer un feu, consultez russell.ca/interdictionfeu. Si une interdiction est en vigueur, aucun feu n'est autorisé, même avec un permis. Abonnez-vous aux alertes d'interdiction de feu à www.russell.ca/abonner.
- Pour de plus amples renseignements, visitez www.russell.ca/feux.



Bruit

- La réglementation générale pour le bruit s'applique de 23 h à 7 h, chaque jour de la semaine.
- Certaines activités sont interdites en tout temps ou sont permises seulement lors des heures précises.
- Les feux d'artifice ne sont autorisés que certains jours. Pour plus d'informations, visitez www.russell.ca/feuxartifices.

Qui appeler?

Pour signaler un problème lié à un règlement, contactez le Département de la sécurité publique et de la réglementation au 613-443-3066 ou bylaws.reglements@russell.ca. Après les heures d'ouverture, composez le 613-443-3066, poste 8.

Vous souhaitez construire ou rénover? >>

Demandez un permis de construction

De nombreux projets nécessitent un permis. Pour obtenir un permis de construction, veuillez communiquer avec inspections@russell.ca ou le 613-443-3066. Vous trouverez ci-dessous quelques projets courants qui peuvent nécessiter un permis de construction :

- Ajouts, rénovations, démolitions
- Garages, hangars, granges
- Structures préfabriquées
- Nouveaux bâtiments
- Terrasses
- Poêles à bois

Pour le formulaire de demande, le processus, les frais et une liste des documents nécessaires pour commencer votre projet.

www.russell.ca/construire

La plupart des demandes de permis pour les nouvelles constructions et les rénovations sont soumises aux dispositions du Règlement de zonage et/ou à d'autres demandes auprès du Département d'aménagement du territoire.

Pour en savoir plus, veuillez contacter le Département d'aménagement du territoire à planning@russell.ca.

Piscines, saunas et jacuzzis

Pour un formulaire de demande de permis de piscine et les exigences, visitez www.russell.ca/permispiscine.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le Département de la sécurité publique et de la réglementation à bylaws.reglements@russell.ca ou au 613-443-3066.

Clôtures

Vous n'avez pas besoin d'un permis pour avoir une clôture sur votre propriété, mais vous devez respecter le Règlement sur les clôtures. Avant de construire une clôture, veuillez communiquer avec le Département de la sécurité publique et de la réglementation à bylaws.reglements@russell.ca ou au 613-443-3066.

Lancer ou développer votre entreprise >>

La Municipalité de Russell est l'endroit idéal pour lancer ou développer votre entreprise. Embrun, Russell, Limoges et Marionville sont des villages attrayants pour vivre, travailler et exploiter une entreprise. Nous offrons un style de vie détendu qui comprend un coût de la vie moins élevé, le charme des petites villes, des centres-villes historiques, d'excellentes écoles et une main-d'œuvre qualifiée.

Nous avons un environnement idéal pour les entreprises commerciales, industrielles ou oeuvrant dans le secteur du commerce de détail grâce à notre population prospère et au prix compétitif de nos terrains.

Contactez notre Département de développement économique par courriel à EcoDev@russell.ca ou visitez www.russell.ca pour en savoir plus sur:

- Les subventions aux entreprises
- Les données démographiques
- Les initiatives d'achat local
- Les études de la demande sur le marché
- Les terrains et bâtiments disponibles (y compris le parc industriel 417)



Loisirs et culture »»

Pour rejoindre le Département des parcs et loisirs, communiquez avec recreation.loisirs@russell.ca.



Activités et programmes

La Municipalité de Russell offre de nombreuses activités et programmes tout au long de l'année pour les enfants, les personnes âgées et la famille entière. Les programmes incluent souvent du yoga, du conditionnement physique, des cours d'art, de la cuisine, de la pâtisserie et bien plus encore! Trouvez les programmes et inscrivez-vous en ligne au www.russell.ca/programmes.



Arénas et patinage

Arénas intérieurs

- Palais des Sports (aréna d'Embrun) à 6, rue Blais, Embrun
- Frank Kinnaird (Aréna de Russell) à 1084, rue Concession, Russell

Patinoires extérieures

- 1084, rue Concession, Russell
- 6, rue Blais, Embrun
- 210, rue Marion, Marionville



Complexe récréatif

Un nouveau complexe récréatif est en pleine construction! Son ouverture est prévue pour l'automne 2026. Il servira de centre communautaire pour les loisirs et la culture pour notre communauté grandissante et les régions avoisinantes. Ce complexe sera situé entre Embrun et Russell, sur le terrain adjacent au dôme sportif. Il comprendra une piscine intérieure, trois patinoires et une salle communautaire. Visitez le site www.russell.ca/complexerecreatif pour obtenir des mises à jour sur le projet.



Photo: Nathalie Aube Mercier

Dôme sportif et abonnement

Le dôme sportif est un centre multisports accessible qui permet aux résidents de la région de faire des activités physiques tout au long de l'année. Vous trouverez une salle de conditionnement physique avec des équipements d'entraînement, un terrain multisports, un terrain de gazon synthétique, une piste de marche et de course, des douches et des vestiaires. Trouvez l'abonnement qui vous convient le mieux au www.russell.ca/domesportif.

L'accès à la piste de marche et de course est GRATUITE, grâce au Fond régional d'investissement communautaire des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR).



Fontaine à jets d'eau

Vous trouverez la fontaine à jets d'eau au parc Yahoo, 2, rue Marcel, Embrun. La fontaine à jets d'eau est ouverte pendant la saison d'été. Nous publions les dates officielles d'ouverture et de fermeture sur notre site Web et sur nos pages de médias sociaux.



Parcs

La Municipalité de Russell offre une grande variété de parcs et de sentiers avec des installations pour tous les goûts. Avec plus de 25 parcs à travers la Municipalité, il y a quelque chose à découvrir en plein air pour tous les âges et tous les intérêts. Trouvez un parc près de chez vous! La liste complète des parcs et de leurs installations est disponible au www.russell.ca/parcs.



Parc canin

La Municipalité entretient un parc canin magnifique de 2,2 acres où les chiens peuvent se promener librement. Il est situé au 550, rue Notre-Dame à Russell. Ouvert tous les jours, toute l'année, entre 5 h et 23 h, sauf indication contraire. Visitez notre site web à www.russell.ca/parccanin pour les règlements du parc et d'autres renseignements.



Piscine publique et natation

La piscine Centenaire de Russell est une piscine extérieure dans le village de Russell au 288, rue Castor, ouverte de la fin juin à la fin août. Nous sommes fiers d'offrir de la natation publique et des cours de natation d'été. Nous avons aussi notre équipe de natation compétitive Barracudas. Rejoignez-nous pour la natation publique ou un cours d'Aqua-Fit! Visitez notre site Web à www.russell.ca/piscine pour plus d'informations.



Rampe de mise à l'eau

La rampe de mise à l'eau le long de la rivière Castor à Embrun est accessible aux bateaux de mai à octobre. Les dates d'ouverture et de fermeture sont annoncées sur notre site Web et nos pages de médias sociaux. Visitez l'installation au 1392, rue Notre-Dame, Embrun.



Salle de quilles

Venez jouer au Rock'n'N Bowl avec nous! Équipée de musique et de lumières noires, la salle à 5 quilles est un moyen amusant et abordable de passer la soirée en famille et entre amis. Des ligues pour enfants et pour adultes sont offertes, ainsi qu'une cantine, des réservations de groupes et des fêtes d'anniversaire. La salle de quilles est située sous le Centre communautaire Camille-Piché, au 8, rue Blais à Embrun, et possède un permis d'alcool. Pour plus d'information sur l'horaire et les tarifs, visitez www.russell.ca/quilles.



Photo: Katrina Lamont

Sentier récréatif New York Central

Le sentier récréatif de 10 km, ouvert toute l'année, est idéal pour la randonnée, le vélo, le jogging, le patin à roues alignées ou la marche. Les vélos électriques ne sont autorisés sur le sentier que s'ils sont propulsés par la force musculaire. Ce sentier récréatif était autrefois un chemin de fer entre Ottawa et New York. La Municipalité a acheté le sentier en 1979 et l'a converti en sentier récréatif à usage multiple.

Autres services »»

Garderies

La Municipalité offre des services de garde à aux endroits suivants :

- École Saint-Jean et La Croisée d'Embrun (français)
- École Saint-Joseph de Russell (français)
- St. Mother Teresa Catholic School de Russell (anglais)



Un programme parascolaire est offert pour les enfants âgés de 4 à 12 ans, inscrits à ces écoles. Nous offrons également un programme à temps plein préscolaire à nos trois sites, ainsi qu'un programme poupon et bambin aux écoles Saint-Jean/ La Croisée et Saint-Joseph, qui comprend deux collations et un dîner chaque jour. Visitez notre site Web à www.russell.ca/garderies pour plus d'informations.

Visitez une bibliothèque

La Municipalité a deux bibliothèques. Bien que les deux succursales offrent des livres dans les deux langues officielles, la plupart des livres de la succursale d'Embrun (Pavillon La Croisée, 1215, rue St-Augustin) sont en français et la plupart des livres de la succursale de Russell (1053, rue Concession) sont en anglais. La succursale d'Embrun aura un nouvel emplacement au centre du village une fois la construction terminées. Pour les heures d'ouverture et les programmes, visitez le site Web de la bibliothèque à www.russellbiblio.com.



Photo: Kayden Taylor

Location d'installations

Organisez votre fête de Noël, votre événement sportif ou fêtez toute autre occasion spéciale dans l'une de nos nombreuses installations municipales! Certaines de nos installations ont également un permis d'alcool. Pour voir la liste de nos tarifs de location actuels, la capacité des salles et les disponibilités, consultez notre site Web à www.russell.ca/location. Pour réserver une installation, envoyez-nous un courriel à recreation.loisirs@russell.ca.



Autres services publics

- Bureau de santé de l'est de l'Ontario (Casselman) : www.bseo.ca or 613-764-2841
- Poste de police d'Embrun (PPO non urgent) : 1-888-310-1122
- Centre de santé communautaire de l'Estrie (Embrun) : 613-443-3888
- Palais de justice de L'Orignal : 1-800-667-6307
- Assurance-santé de l'Ontario (Cartes de santé) : www.ontario.ca/fr ou 1-888-532-3161
- Ontario One Call (localisation des installations souterraines) : 1-800-400-2255
- Service Ontario (Immatriculation des véhicules) : www.ontario.ca/fr ou 1-800-387-3445

Service des incendies de la Municipalité de Russell

Le Service des incendies de la Municipalité de Russell est composé de deux casernes :

- Station 11 : 1128, route 300, Embrun; et
- Station 12 : 1195 chemin South Russell, Russell.

Le Service des incendies est composé de 52 pompiers volontaires, 2 auxiliaires et 5 employés à temps plein.

Le Service des incendies de la Municipalité de Russell fournit également un programme d'éducation du public qui comprend la promotion et l'information concernant les exigences légales relatives aux avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone.

 Mun **RUSSELL** Twp
SERVICE DES INCENDIES
FIRE SERVICES

**N'ATTENDEZ PAS LE FEU POUR
PRÉPAREZ VOTRE ÉVACUATION!**

1. Dessinez le plan d'étage
2. Incluez toutes les sorties d'urgence
3. Prévoyez deux voies de sortie pour chaque pièce
4. Identifiez toute personne qui a besoin d'aide
5. Fixez un lieu de rencontre à l'extérieur
6. Appelez le service d'incendie une fois à l'extérieur du domicile
7. Faites des exercices d'évacuation!



Follow us!
Suivez-nous!
 @SIMunRussellTwpFD





Calendrier des collectes 2026

Janvier

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

Février

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |

Mars

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 | | | | |

Avril

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | | |

Mai

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 | | | | | | |

Juin

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | | | | |

Juillet

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

Août

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 31 | | | | | |

Septembre

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | | | |

Octobre

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| | | | 1 | 2 | 3 | |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

Novembre

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | | | | | |

Décembre

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | | |

Légende

Détails au verso

➡ Collecte reportée

☒ Jour férié = pas de collectes

● Journée dons de voisinage gratuit

↑ Dépôt des arbres de Noël

🕒 Feuilles et résidus de jardinage

🕒 Gros article gratuit (1 par résidence)

🕒 Nettoyage communautaire

Pour information

Collectes des ordures et organique

infrastructure@russell.ca

613-443-1747

Recyclage

Depuis janvier 2026, le recyclage n'est plus géré par la Municipalité.

Contactez :

area2@MillerWaste.ca

1-888-852-2374

www.circularmaterials.ca/russell

Ordures

- La collecte des ordures a lieu chaque semaine.
- Chaque ménage a droit à un bac noir par collecte.
- Placez votre bac en bordure de rue avant 7 h.
- Ne mélangez pas de matériaux recyclables dans vos ordures.
- Lorsqu'il y a un jour férié, votre collecte peut être retardée d'un jour. Consultez le calendrier de la collecte pour plus de détails.

Recyclage

Le recyclage n'est plus géré par la Municipalité. Pour plus de détails, contacter Miller Waste à area2@MillerWaste.ca ou au 1-888-852-2374.

Feuilles et résidus de jardin

- La collecte se fait lors de votre journée régulière de collecte.
- Cette collecte des feuilles et des déchets de jardin est gratuite.
- Les feuilles et les résidus de jardin doivent être emballés dans des sacs en papier ou dans des contenants réutilisables et placés en bordure de rue avant 7 h.
- Les sacs en plastique ne seront pas acceptés (sauf les sacs biodégradables).
- Les branches ne doivent pas dépasser 120 cm (4 pieds) de longueur et 5 cm (2 pouces) de diamètre.
- Les citrouilles d'Halloween sont acceptées.

N'attendez pas le jour de la collecte. Apportez GRATUITEMENT vos feuilles et résidus de jardin à la station de transfert de GFL au 211 chemin Corduroy, Vars, à n'importe quel moment de l'année!

Collecte organique

- La collecte organique (aussi connue comme composte ou bac vert) a lieu chaque semaine.
- Chaque ménage a droit à un bac vert par collecte.
- Placez votre bac en bordure de rue avant 7 h.



Liste des matières acceptées

Déchets alimentaires

- Beurre
- Céréales et grains
- Condiments
- Épis et feuilles de maïs
- Filtres et grains de café
- Flocons d'avoine et avoine
- Fruits
- Fruits de mer, poisson
- Gâteaux et bonbons (desserts)
- Graisses animales et lard végétal
- Herbes
- Huiles de cuisson (solidifiées)
- Légumes
- Liquides (soupes, sauces, jus, café, etc.)
- Maïs soufflé
- Mollusques et crustacés
- Noix, noyaux et coquilles de noix
- Œufs et coquilles d'œufs
- Pain
- Pâtes, haricots, riz et couscous
- Pizza
- Produits laitiers (lait, fromage, crème fraîche)
- Restants de nourriture
- Sucre et épices
- Thé et sachets de thé
- Viande
- Volaille et abats

Déchets de jardin

- Bâtons de popsicle en bois
- Branches (moins de 12 mm de diamètre et moins de 1,5 m de long)
- Brindilles et tailles de haies
- Citrouilles
- Copeaux de bois et sciure de bois non traités
- Déchets de bois non traités (moins de 75 mm dans n'importe quelle direction)
- Feuilles
- Fleurs séchées
- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
- Paille et foin
- Plantes d'intérieur, y compris la terre
- Tontes de gazon

Autre

- Aliments pour animaux
- Boules de coton
- Essuie-tout en papier
- Journaux et papier
- Mouchoirs
- Papier, carton et carton souillé par des aliments
- Sacs en papier pour le sucre, la farine et les pommes de terre
- Serviettes en papier

Collecte d'un gros article

1 article seulement par résidence

- Poids maximal 100 livres, à l'exception de réfrigérateurs et congélateurs
- Mettre votre article en bordure du chemin pour 7 h le lundi de la semaine de collecte, peu importe votre journée de collecte régulière. La collecte des gros articles aura lieu au cours de la semaine.
- Articles avec gaz réfrigérant (fréon) doivent être vidés et étiquetés par un technicien certifié. Des restrictions s'appliquent.
- Voir une liste des articles acceptés au www.russell.ca.



Dépôt des arbres de Noël

Début janvier et fin décembre, les arbres de Noël naturels peuvent être déposés gratuitement aux endroits désignés aux arénas d'Embrun et de Russell. Enlevez toutes les décorations.



Journée de dons de voisinage

Préparez vos trésors et déposez-les en bordure de rue entre 8 h et 17 h en indiquant qu'ils sont gratuits. À la fin de la journée, ramassez tous vos trésors non réclamés.



Nettoyage communautaire

Aidez-nous à rendre notre entourage plus propre en nettoyant les parcs et voisinages. Vous pouvez laisser les sacs en bordure de rue. Aucune étiquette requise.

Programme de couches

Nous avons 10 subventions d'une valeur de 200\$ chaque disponibles pour les utilisateurs de couches lavables.



Liste des matières inacceptables

- Animaux
- Cendres
- Coton-tige
- Couches et produits sanitaires
- Coupures d'ongles
- Emballages en plastique
- Fourrure et plumes d'animaux
- Litière souillée
- Matériaux de construction
- Mousse de polystyrène
- Matières recyclables (verre, plastique et métal)
- Papier ciré
- Poussière d'aspirateur
- Produits domestiques dangereux (huiles usagées, piles, peintures, produits de nettoyage, etc.)
- Sacs en plastique de toutes sortes.
- Soie dentaire
- Textiles



Municipalité de
RUSSELL
Township



www.russell.ca



Paiements préautorisés et facturation électronique

Formulaire d'inscription

Enregistrement pour les paiements préautorisés (PPA)

Section 1 : Processus d'enregistrement

- 1) Bien lire les renseignements et conditions;
- 2) Choisir l'option de paiements préautorisés A ou B;
- 3) Joindre un chèque annulé ou un formulaire de dépôt direct;
- 4) Renvoyer le formulaire signé et le chèque annulé par courriel à taxes@russell.ca ou en personne ou par courrier au 717, rue Notre-Dame, Embrun ON, K0A 1W1.

Section 2: Informations et conditions

Informations et conditions générales :

- Vous avez la responsabilité d'aviser la municipalité si votre compte bancaire change, si vous vendez votre propriété ou si vous désirez annuler vos prélèvements automatiques.
- Après deux retraits retournés, nous annulerons votre plan de paiement préautorisé.
- Il n'y a aucun frais d'ouverture de compte.
- En début de chaque année, pour l'inscription aux retraits mensuels pour les impôts fonciers, la Municipalité de Russell vous fera parvenir une lettre vous avisant du montant des paiements pour l'année en cours.
- Une fois que votre enregistrement PPA est activé, vous verrez une note au bas de votre facture « NE PAS PAYER – PPA ».

Informations et conditions pour l'Option A :

- Pour les comptes d'impôts fonciers, les versements seront calculés de janvier à août en paiements mensuels égaux équivalents aux impôts de l'année précédente divisée par 12 mois, et de septembre à décembre comme étant les impôts courants ajustés moins le montant payé à date, divisé par les 4 mois restants.
- Concernant les comptes d'eau et/ou d'égout, les paiements de janvier, avril, juillet et octobre seront ajustés selon votre consommation suivant la lecture de votre compteur d'eau.

Section 3: Données personnelles

Numéro de rôle de la propriété (impôts) : _____ Numéro du compte d'eau et/ou égouts : _____

Adresse de la propriété : _____

Courriel : _____

Je veux m'inscrire à la facturation électronique

Numéro de téléphone (cellulaire) : _____

Numéro de téléphone (domicile) : _____

Section 4 : Choix d'un plan de paiement préautorisé

Pour les deux options, les dates d'échéance peuvent varier entre le 25 et le 27 du mois.



Option A (Paiements mensuels égaux)

Sélectionnez les comptes que vous souhaitez enregistrer pour l'option A du PPA.

Compte d'impôt foncier

Montant : _____

Entrée en vigueur (mois) : _____

Compte des services d'eau et/ou d'égout

Montant : _____

Entrée en vigueur (mois) : _____



Option B (Paiement à la date d'échéance)

Sélectionnez les comptes que vous souhaitez enregistrer pour l'option B du PPA.

Compte d'impôt foncier

Entrée en vigueur (mois) : _____

Compte des services d'eau et/ou d'égout

Entrée en vigueur (mois) : _____

Signature

Nom 1 : _____

Signature 1 : _____

Date : _____

Nom 2 : _____

Signature 2 : _____

Date : _____

Coordonnées

Municipalité de Russell
Hôtel de ville,
717 rue Notre-Dame,

Questions sur la facturation des impôts fonciers?
Communiquez avec taxes@russell.ca ou
613-443-3066.

Questions sur la facturation de l'eau et des égouts?
Communiquez avec revenues@russell.ca ou
613-443-3066.



Municipalité de
RUSSELL
Township

**Merci d'avoir choisi la
Municipalité de Russell!**